

Décision du Président

Demande de subvention au titre de la dotation de soutien
à l'investissement local (DSLIL)
Autorisation du Territoire Paris Est Marne & Bois
à solliciter une subvention d'investissement.
Autorisation du Président à signer les documents afférents.

2023-D-n° 25

Le Président de Territoire Paris est Marne & Bois,

- Vu le code générale des Collectivités Territoriales, notamment de son article L5,219-5,
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE),
- Vu la délibération n°16-31 du 29 mars 2016 approuvant les statuts du Territoire Paris Est Marne & Bois,
- Vu la délibération n°20-63 du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Territoire au Président et notamment le 20ème alinéa de son article 1,
- Vu la délibération n°18-37 du 25 juin 2018 portant sur la définition de l'intérêt territorial de la compétence « Construction, aménagement et entretien de la voirie »
- Considérant que le Territoire exerce en lieu et place de la commune de Nogent-sur-Marne la compétence « Construction, aménagement et entretien de la voirie » depuis le 1^{er} juillet 2018,
- Considérant l'intérêt du Territoire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local,

DECIDE

Article 1 : AUTORISE le Territoire à solliciter une subvention d'investissement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSLIL),

Article 2 : AUTORISE le Président à signer les documents afférents aux demandes de subventions.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication de sa transmission ou de sa notification, cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny-sur-Marne, le 08 FEV. 2023

Le Président


Olivier CAPITANI



La présente décision
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211.1 et
L.2131-1 du C.G.C.T
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20230208-D2023-25-A1
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de dépôt en préfecture : 08/02/2023

08/02/23